

## RESOLUTION VOTEE PAR LE CC

Le CC réuni les 13 et 14 février à Paris,  
considérant

1) les conditions d'un débat régi par le centralisme démocratique qui suppose de la part des différentes tendances la volonté de résoudre les problèmes d'orientation de la même organisation et l'acceptation de la discipline définie par les statuts ;

2) la gravité des textes ci dessus qui attestent l'existence d'une activité scissionniste et interdisent ainsi les conditions d'un réel débat démocratique

3) qu'il est naturel pour nous de donner, par la publication des textes et le paiement des voyages à toute tendance, la possibilité de s'exprimer dans l'ensemble de l'organisation selon les principes du centralisme démocratique, mais qu'il serait absurde d'aider et de financer la mise en place d'une nouvelle organisation,

1- demande aux directions d'organiser des AG de tous les militants pour rappeler les conditions d'un débat démocratique et présenter les textes ci-dessus ;

2- demande aux cellules :

a) D'approuver la présente motion du CC en condamnant ainsi non les opinions de la minorité, mais le travail fractionnel permanent avec des organisations externes à la Ligue et à des fins de constitution d'une nouvelle organisation, d'une partie de la minorité.

b) D'engager une procédure d'exclusion contre tout militant qui, en refusant de voter la présente résolution, marquerait son accord avec le projet des textes incriminés.

c) De demeurer intransigeant sur la discipline organisationnelle pendant le débat préparatoire au congrès, car c'est la condition même pour que la tenue d'un débat ouvert ne se fasse pas au prix de la dissolution de l'activité pratique.

3- Considère l'application des deux points précédents comme un préalable à un débat sain suspend en conséquence la commission d'organisation et le paiement de tout voyage de tendance tant que ces points ne sont pas satisfaits, c'est-à-dire pendant les quinze jours maximum à compter de la publication de ce texte.

Résolution votée :

POUR :

Commission de contrôle : unanimité

Liste nominale : Taillandier, Lourson, Alexis, Rops, Nikita.

Comité Central : unanimité moins une voix

Liste nominale : Delphin, Volodar, Bethel Vergeat, Clélia, Buzard, Joel Sandor, Tisserand, Charbin, Legras, Giles, Legrand, Verla, Dick, Roger, Tony, Zigli, Victor, Cazeaud, Rachel, Basseur, Ludovic, Stern, Stein, Imel, Corinne, Villeneuve, Louis, Pedro, Gebracq, Marjanec, Ballenda, Paulet.

CONTRE :

Commission de contrôle : 0 voix

Comité Central : 1 voix : Créach

## RESOLUTION PRESENTEE PAR CREACH.

Considérant que

—la procédure engagée par le BP relève d'une conception purement policière du débat politique

—qu'elle signifie que la majorité a décidé ouvertement l'exclusion de la minorité

—qu'elle a préparé une offensive à la liquidation bureaucratique de la minorité

Le CC condamne ces pratiques qui signifient la fin du débat avant même de l'avoir entamé et qui organisent ouvertement la scission de l'organisation.

RESOLUTION REJETEE PAR :

Commission de contrôle :

0 POUR

-CONTRE : Nikita, Lourson, Alexis, Taillandier, Rops.

Comité Central :

- 1 POUR : Créach

- unanimité moins un CONTRE (liste nominale identique au vote POUR la résolution précédente).